

SOMMAIRE

L'ENJEU BORÉAL : ASSURER L'AVENIR DE LA RÉGION BORÉALE DU CANADA



Photo : Fritz Mueller

Boréal. Synonyme de Nord. Évoque de vastes étendues de terrains en friche et d'eau. Au cœur de l'identité canadienne.

La région boréale du Canada offre d'énormes possibilités de conservation à grande échelle

La région boréale du Canada est un endroit d'une immense beauté et puissance. Elle héberge d'abondantes populations d'espèces fauniques - dont des milliards d'oiseaux chanteurs migrateurs, certains des plus gros troupeaux de caribous du monde ainsi que les prédateurs dont la survie en dépend. Ses forêts, ses lacs et ses terres humides contribuent à tempérer notre climat, purifier notre eau et produire l'oxygène nécessaire à la vie sur Terre. Lieu de vie de plus de 600 collectivités autochtones, c'est aussi une source de renouveau spirituel et un moyen de subsistance pour nombre de Canadiens.

Représentant 25 % des forêts encore intactes dans le monde, la région boréale du Canada est l'une des dernières régions restant sur la surface de la Terre en mesure de maintenir un écosystème pleinement fonctionnel et capable de soutenir une telle abondance.

La région renferme aussi des ressources naturelles qui soutiennent des milliers d'emplois, voire des collectivités entières, et apportent des milliards à l'économie du Canada. Au cours des ans, les activités humaines et industrielles ont progressé dans toute la région, à un rythme toujours plus soutenu. Aujourd'hui, les pressions nationales et internationales visant à accélérer l'exploitation forestière, pétrolière et gazière, l'aménagement hydroélectrique et l'extraction des métaux précieux et des minerais risquent de bouleverser, au cours des cinq prochaines années, l'équilibre souvent fragile entre l'activité naturelle et humaine dans la région.

En conséquence, la région boréale du Canada offre d'énormes possibilités de conservation à grande échelle, mais le temps presse de plus en plus pour planifier les solutions en matière de conservation.

L'Initiative boréale canadienne a été fondée pour répondre à la fois à cette occasion et ce défi uniques. En plus de soutenir des projets de conservation dans chaque province et territoire dans la région boréale, l'IBC a mis sur pied le Conseil principal de la forêt boréale, alliance peu commune entre des entreprises de l'industrie des ressources, des Premières nations et des organisations de conservation, afin d'élaborer une vision nationale pour la conservation de la région boréale canadienne.

La Convention pour la conservation de la forêt boréale, publiée en décembre 2003, expose cette vision. Le but de la Convention est de préserver le patrimoine naturel et culturel ainsi que la viabilité économique de l'ensemble de la région boréale canadienne en assurant la protection d'environ la moitié de la région par la création d'un vaste réseau d'aires protégées et en promouvant les meilleures pratiques industrielles mondiales dans le reste du territoire, lorsque cela convient.

La Convention représente une solution de conservation axée sur l'équilibre qui permettra d'atteindre les objectifs écologiques, de respecter les droits et les intérêts des populations autochtones et de donner forme au développement durable. Elle constitue une vision et un objectif de portée nationale pour la région dans son ensemble, qui utilise l'aménagement du territoire comme principal outil pour élaborer des solutions plus précises sur le terrain qui tiennent compte des conditions et des priorités régionales.

La Convention se veut un moyen d'ouvrir le dialogue et d'assurer la participation des intéressés qui souhaitent façonner l'avenir de la région. C'est dans ce même esprit que le présent rapport s'efforce d'évaluer l'état de la conservation dans la région boréale canadienne en regard de cinq principaux points. Il fait aussi état de nouvelles approches et occasions stimulantes qui se manifestent d'un bout à l'autre de la région. Le rapport reconnaît les importants rôles que jouent toutes les parties dans la promotion des solutions de conservation et formule des recommandations sur les cours d'action jugés prioritaires.

ÉTAT DE LA CONSERVATION DANS LA RÉGION BORÉALE DU CANADA

Aménagement du territoire

Comme le souligne la Convention, le but de l'aménagement du territoire est de réaliser des solutions de conservation intégrées - y compris l'établissement d'un réseau intégré de nouvelles aires protégées et la définition d'activités de développement appropriées - avant tout nouveau développement industriel, dans la mesure du possible. La réalisation de cet objectif nécessitera l'engagement et la participation de tous les intervenants. Les gouvernements, en particulier, ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en place de processus globaux de planification axés sur la conservation, en s'assurant, dans toute la mesure du possible, qu'ils interviennent avant toute prise de décision concernant l'aménagement du territoire.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Près de 60 % de la région boréale font l'objet d'études sur l'aménagement du territoire qui seront déterminantes pour l'avenir. Bien que certaines de ces études reflètent les efforts de protection des valeurs naturelles et culturelles et de la viabilité économique du territoire existant avant toute allocation industrielle, aucun des processus en place n'intègre pleinement les principes formulés dans la Convention.

Bien que presque toutes les instances de la région boréale exigent une forme quelconque d'aménagement du territoire avant toute exploitation forestière, ces mêmes exigences ne s'appliquent généralement pas aux secteurs miniers et énergétiques.

Il existe des différences considérables entre les instances en ce qui concerne l'établissement d'objectifs de conservation en amont du développement et leur degré d'engagement envers un aménagement intégré du territoire. Celles qui démontrent le plus de volonté à cet égard sont les territoires nordiques du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, où les plans d'occupation des sols sont obligatoires en vertu d'accords globaux sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Parmi les provinces, la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Saskatchewan ont pris des engagements importants concernant l'aménagement intégré du territoire.

Plusieurs études d'aménagement du territoire offriront des possibilités considérables de solutions de conservation intégrées au cours des trois prochaines années. C'est notamment le cas de l'East Side Planning Initiative au Manitoba et des efforts de planification d'aires protégées en amont de nouveaux développements dans les Territoires du Nord-Ouest.

RECOMMANDATIONS

Vu l'importance cruciale d'une planification proactive de la conservation, voici ce que recommande le rapport :

- Les gouvernements doivent entreprendre en priorité un programme complet d'aménagement du territoire axé sur la conservation avant d'autoriser la mise en place de nouveaux projets de développement industriel dans les régions intactes.
- Les organisations de conservation, les peuples autochtones et l'industrie doivent travailler de bonne foi, en collaboration avec les gouvernements, dans le but de trouver des occasions d'accroître la portée des processus existants d'aménagement du territoire dans les sections affectées de la région boréale afin d'appliquer des principes de planification axée sur la conservation.



Photo : Fritz Mueller

L'un des tests majeurs en matière d'aménagement du territoire dans la région boréale se déroule dans la vallée du Mackenzie (Territoires du Nord-Ouest)

où l'on examine des propositions pour la construction d'un important pipeline au sein d'un territoire en grande partie vierge, qui fait aussi l'objet de négociations liées aux revendications territoriales avec les Premières nations. Fin décembre 2004, le gouvernement fédéral a annoncé une contribution de 9 millions \$ - soit environ la moitié du coût estimé - pour soutenir une démarche commune entreprise par divers paliers de gouvernement, des collectivités, des organismes à vocation environnementale ainsi que l'industrie en vue de l'élaboration d'un processus de planification axé sur la conservation et destiné à protéger 16 écorégions de la vallée du Mackenzie contre l'exploration et le développement sans cesse croissants. Les organismes environnementaux non gouvernementaux et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont également promis un financement.

Création d'aires protégées

De nouvelles données scientifiques font valoir le rôle crucial que jouent les aires protégées dans le maintien de l'intégrité écologique. Ces aires doivent être assez étendues pour assurer la survie des populations d'espèces natives, le maintien des principaux processus écologiques et la résilience écosystémique aux modifications de l'environnement à court et à long termes. Mettre en place de telles aires d'envergure revêt une importance particulière dans la région boréale, vu le rôle essentiel des grandes perturbations naturelles telles que le feu et les grands territoires intacts dont dépend la survie d'espèces boréales telles que le caribou. En conséquence, la Convention préconise qu'au moins la moitié de cette région soit protégée par la mise en place d'un réseau exhaustif d'aires protégées.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Près de 10 % de la région boréale canadienne était protégée contre tout développement industriel, dont environ 5,8 % à titre permanent et 3,6 % à titre intérimaire, ce qui signifie que l'intégrité écologique et les valeurs culturelles qui en découlent sont protégées de façon temporaire et ne bénéficient donc pas d'une désignation législative permanente.

Bien que la plupart des instances aient mis en place des programmes d'aires protégées, elles n'ont pas encore établi d'objectifs de conservation ni d'initiatives de planification propres à la région boréale ou d'une envergure comparable à celle envisagée dans la Convention pour la conservation de la forêt boréale.

RECOMMANDATIONS

Vu l'important rôle que joueront les aires protégées pour assurer l'avenir de la région boréale, voici ce que recommande le rapport :

- Les gouvernements doivent continuer à faire en sorte de respecter leurs engagements actuels concernant l'établissement d'aires protégées.
- Les gouvernements doivent commencer à élaborer de nouveaux objectifs applicables aux aires protégées de la région boréale, qui tiennent compte à la fois de notre nouvelle compréhension de la biologie de conservation et de l'occasion unique que représente la région boréale.
- En s'inspirant d'exemples réussis, les gouvernements, les organisations de conservation, les populations autochtones et l'industrie doivent continuer à faire preuve de créativité et d'innovation, en aménageant des aires protégées provisoires dans leurs sphères d'activité respectives.

Depuis 2002, certaines annonces concernant la mise en place d'importantes aires protégées intérimaires dans la région boréale découlent d'une collaboration entre les gouvernements, les Premières nations, les collectivités locales et les organisations écologistes. L'exemple du secteur Edézhzie/Horn Plateau dans les Territoires du Nord-Ouest et de la réserve de parc provincial des rivières Poplar/Nanowin au Manitoba constitue des signes encourageants permettant d'espérer qu'une plus grande partie de la région boréale bénéficiera d'une protection permanente dans les années à venir.



Photo : PhotoDisc

Établissement de pratiques de développement durable

La Convention réclame la mise en place d'activités respectant les principes de développement durable sur le territoire boréal situé en dehors des aires protégées, pour créer des retombées économiques et soutenir les valeurs écologiques, culturelles et sociales de la région. Les progrès accomplis par les entreprises et autres organismes pour renforcer les normes de durabilité peuvent être mesurés en partie grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes de performance établies par des tiers indépendants. Pour les besoins du présent rapport, on a examiné l'information pertinente concernant les normes applicables aux secteurs forestier, minier, pétrolier et gazier ainsi qu'à celui de l'hydroélectricité — les plus importants acteurs industriels de la région boréale.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Certaines entreprises phares de chacun des principaux secteurs industriels ont lancé des projets visant à atténuer les effets environnementaux et sociaux de leurs activités.

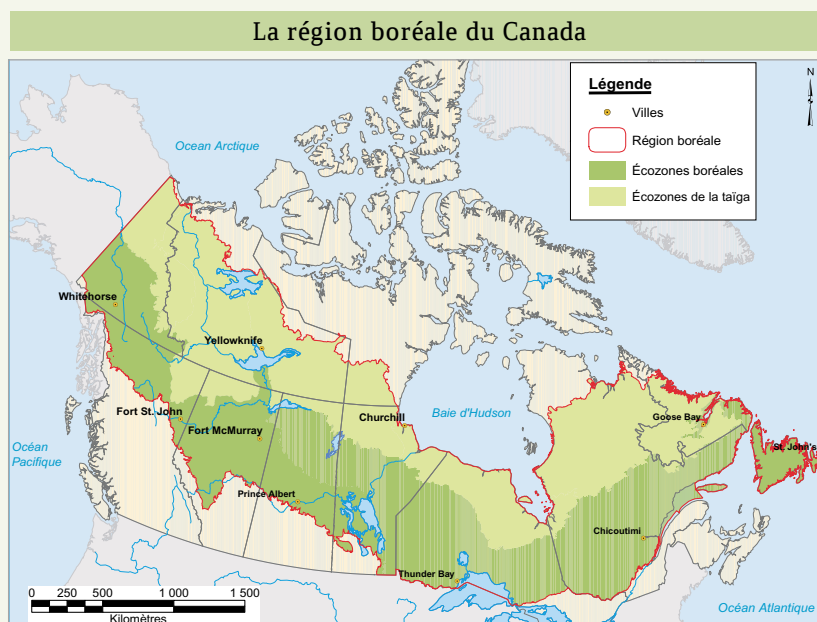
De tous les secteurs actifs dans la région boréale, c'est celui de la foresterie qui est le plus représenté dans presque toute la région boréale canadienne et qui a le plus avancé dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes de rendement crédibles. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour s'assurer de l'élaboration et de l'application à plus grande échelle de normes de rendement vérifiées par des organismes indépendants.

Les secteurs minier, pétrolier et gazier ainsi que celui de l'hydroélectricité sont tous en retard par rapport au secteur forestier pour la création et la mise en œuvre de normes et de pratiques de développement durable.

RECOMMANDATIONS

Vu l'importante contribution que peuvent apporter les meilleures pratiques de gestion et des normes de rendement crédibles élaborées par des tiers à la conservation de la région boréale, voici ce que recommande le rapport :

- Les industries primaires doivent en faire plus pour définir, mettre en œuvre et soutenir une vérification indépendante de normes mondialement reconnues sur les pratiques de développement durable propres à la région boréale.
- L'industrie doit promouvoir auprès de ses associés en affaires et de ses investisseurs la nécessité de privilégier les activités responsables, innovantes et axées sur la conservation dans la région boréale.
- Les organisations de conservation doivent encourager des mesures d'incitation financière et économique pour soutenir les activités responsables, innovantes et axées sur la conservation dans la région boréale.
- De concert avec l'industrie, les organisations de conservation et les collectivités autochtones, les gouvernements doivent élaborer des mesures d'incitation financière et économique pour appuyer les pratiques de développement durable avant-gardistes.



Reconnaissance des droits et intérêts des peuples autochtones

Les populations autochtones s'efforcent de préserver leur milieu naturel et de surmonter les nombreux obstacles qui, par le passé, les ont empêchées de bénéficier de la mise en valeur des ressources au sein de leurs territoires traditionnels. La Convention respecte les terres, les droits et le mode de vie des populations autochtones et s'engage à leur assurer une participation adéquate dans la gestion de toutes les ressources et la planification de la conservation. Elle reconnaît en outre et respecte le leadership des populations autochtones sur leurs terres traditionnelles.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Dans les provinces boréales, les négociations liées aux revendications territoriales et aux droits issus de traités en vue d'un contrôle accru des populations autochtones sur les décisions concernant la gestion des ressources et la planification de la conservation ont duré longtemps. Il est prouvé que le degré de consultation des populations autochtones varie beaucoup entre compétences et au sein même des différentes compétences.

Dans les territoires du Nord, les populations autochtones sont mieux à même de contrôler l'orientation et les résultats des décisions entourant la gestion des ressources et la planification de la conservation en vertu des règlements intervenus en matière de revendications territoriales.

Bien que la consultation et les compromis constituent des étapes importantes, la réalisation des objectifs ciblant une participation significative des populations autochtones dans toutes les décisions concernant la gestion des ressources et la planification de la conservation ainsi que le respect de leur leadership sur leurs territoires traditionnels nécessitera une réorientation fondamentale des relations existant entre les gouvernements, les populations autochtones et les autres Canadiens.

RECOMMANDATIONS

Afin d'assurer une participation significative des populations autochtones dans l'aménagement du territoire et la gestion des ressources, voici ce que recommande le rapport :

- Les gouvernements, l'industrie et les organisations de conservation doivent respecter le rôle de chef de file des peuples autochtones ainsi que le droit de ces peuples de préserver leurs modes de vie traditionnels et de déterminer eux-mêmes l'utilisation qui sera faite des terres et des ressources qui se trouvent sur leurs territoires traditionnels.
- En s'inspirant d'exemples probants, l'industrie doit travailler de concert avec les populations autochtones pour mettre en place des entreprises de partenariat durable dont les collectivités locales tireraient profit et qui contribueraient à la mise en valeur du potentiel des Autochtones.
- Les gouvernements doivent instaurer des directives et des méthodes renforçant l'autonomie des communautés et des institutions autochtones en vue de leur permettre d'assumer des responsabilités de gouvernance en matière de conservation et de gestion durable des ressources issues de leurs territoires traditionnels dans la région boréale.
- Les gouvernements doivent soutenir et promouvoir le partage équitable avec les peuples autochtones des profits émanant du développement des ressources qui se trouvent sur les terres traditionnelles de ces derniers (comme les recettes de l'exploitation des ressources et les ententes de partage des redevances).



Photo : Mike Beadell

Développement des connaissances scientifiques et autochtones traditionnelles

La Convention considère que la collecte et l'utilisation de connaissances scientifiques et traditionnelles concernant l'écologie de la région boréale sont indispensables à l'établissement de pratiques efficaces en matière de conservation et de développement durable. Le présent rapport a retenu comme indicateur clé à ce titre le recueil de données dans cinq domaines dont l'importance cruciale pour un aménagement forestier durable a également été soulignée par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) : inventaire forestier, biodiversité, aires protégées, évolution des écosystèmes et valeur économique des produits forestiers non ligneux et des services écosystémiques.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les gouvernements et des consortiums formés de représentants des gouvernements, de l'industrie et du milieu universitaire ont lancé des initiatives prometteuses dans le but de recueillir des données. Elles devraient permettre de fournir des renseignements inédits et précieux sur des sujets tels que l'évolution des écosystèmes forestiers.

En même temps, il existe des lacunes dans les connaissances nécessaires à l'aménagement et la gestion du territoire situé dans la région boréale. L'une des préoccupations majeures est l'insuffisance de données sur la biodiversité pour pouvoir suivre l'interaction entre espèces de même qu'entre les espèces et le milieu environnant - une lacune qui restreint sérieusement la capacité d'élaborer des plans d'aménagement durables pour la région au plan écologique. Tout aussi préoccupant est la documentation et l'intégration limitées des connaissances écologiques traditionnelles dans les décisions prises en matière d'aménagement du territoire jusqu'à ce jour.

La plupart des ensembles de données rendus publics ne sont que disponibles que sous forme sommaire, ce qui réduit considérablement l'utilité de l'information pour la planification de la conservation.

RECOMMANDATIONS

Vu l'importance des connaissances scientifiques et traditionnelles occidentales pour mieux comprendre et gérer la région boréale, voici ce que recommande le rapport :

- Les gouvernements, l'industrie, les organisations de conservation et les populations autochtones doivent collaborer à la recherche scientifique et au recensement des connaissances écologiques traditionnelles afin de mieux comprendre le rôle écologique et l'importance culturelle de la région boréale.
- Avec ses ressources et son expertise, l'industrie doit contribuer à l'avancement des connaissances sur la région boréale.
- Les gouvernements doivent assurer une meilleure surveillance de l'intégrité écologique de la forêt boréale et de la réaction de l'écosystème aux effets cumulatifs des activités de développement.
- Les gouvernements doivent rendre accessible aux chercheurs et au grand public l'ensemble des données recueillies sur la région boréale.



Photo : Tembec Inc.